



IBR-IRE



SPF Finances
Monsieur Bernard CLERFAYT
Secrétaire d'Etat
North Galaxy – Tour B- 26^{ième} étage
Avenue du Roi Albert II, 33
1030 BRUXELLES

Bruxelles, le 19 septembre 2011

Monsieur le Secrétaire d'Etat,
Cher Monsieur Clerfayt,

Concerne : le fonctionnement de Biztax et des autres applications d'« E-gouvernement » de l'Administration fiscale.

En tant que représentants des professions économiques (comptables-fiscalistes agréés, experts-comptables, conseils fiscaux et réviseurs d'entreprises), l'IPCF, l'IEC et l'IRE se sont inscrits dans la même logique que le gouvernement en incitant leurs membres à utiliser les différentes applications d'« E-gouvernement ».

L'IRE soutient l'initiative et la position actuelle de l'IPCF et de l'IEC, même si son activité principale est, en vertu de la loi, les missions révisorales.

Ainsi, l'IPCF et l'IEC soutenus par l'IRE ont non seulement signé dans le passé un protocole d'accord avec le Secrétaire d'Etat, Monsieur Jamar, mais ils se sont activement engagés dans le groupe de travail ad hoc – avec le SPF Finances et les décideurs politiques – en vue du développement et de la promotion des différentes applications (TOW, Edivat, Intervat, VenSoc, Biztax...).

Le but était de faire naître une nouvelle relation de « gagnant / gagnant » entre le fisc d'une part, et le contribuable et/ou les professionnels du chiffre d'autre part. Par le biais de cette nouvelle relation, le traitement des données ainsi que l'introduction des déclarations par les professionnels de la comptabilité et de la fiscalité devaient s'en trouver grandement facilités, tout en respectant les échéances spécifiques.

Aujourd'hui, à notre plus grand regret, force est de constater que nos membres ne ressentent pas ou presque pas cette relation de « gagnant – gagnant ». Il ne vous est certainement pas indifférent que des problèmes techniques surviennent lors de la mise en œuvre de chaque nouvelle version ou que la capacité informatique de l'Administration est totalement déficiente et insuffisante pour accueillir toutes les déclarations.

Il s'ensuit une prolongation des délais d'introduction communiquée de manière tardive, bousculant ainsi le planning interne des bureaux comptables et entraînant chez nos membres et stagiaires une très grande frustration.

I.E.C. - I.R.E. - I.P.C.F.
COMITÉ INTER-INSTITUTS

Art. 53 de la loi du 22 avril 1999

En tant qu'instituts professionnels regroupant pas moins de 15.000 professionnels du chiffre, nous récoltons à chaque nouvelle période de déclaration, les mêmes plaintes de la part de nos membres concernant la lenteur et la défaillance des applications d'E-gouvernement (encore tout récemment pour l'application de Biztax) ainsi qu'un manque d'information. En outre, les différents services s'avèrent injoignables.

Les membres de l'IPCF et de l'IEC ont aujourd'hui plus que jamais l'impression de « *devoir effectuer le travail du fisc* ». En contrepartie, le minimum qu'espèrent les professionnels du chiffre réside en un fonctionnement optimal des applications mises en place.

Vous conviendrez avec nous que ce n'est pas le cas à ce jour, et ce, malgré les nombreux efforts consentis. En tant que représentants de ces professionnels du chiffre, nous nous permettons donc d'insister pour que toutes les applications soient performantes.

Bien qu'il ne s'agisse pas là de la question principale, ni de la plus importante, il nous semble qu'à brève échéance, il sera inévitable de prolonger le délai d'introduction des déclarations Biztax.

Nous vous saurions gré de fixer dans les meilleurs délais une réunion avec vos collaborateurs afin de discuter de ces problèmes et de dégager les solutions appropriées.

En restant à votre entière disposition pour tout complément d'information, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Secrétaire d'Etat, cher Monsieur Clerfayt, l'assurance de notre haute considération.



Jean-Marie CONTER
Président BIBF/IPCF



p.o. André BERT
Président IAB/IEC



p.o. Michel DEWOLF
Président IBR/IRE